



Le **bois** est collecté en déchèterie dans des bennes spécifiques de 30 m<sup>3</sup>.

On distingue différents types de bois :

- le bois A (non traité) : palettes, caquettes
- le bois B (traité) : bois peint, stratifié, mélaminé, aggloméré
- les souches

Le coût de traitement n'est pas le même selon ces catégories.

Sont refusés les bois traités à la créosote (poteaux E.D.F. et traverses de chemin de fer,...).

## **Evolution des tonnages de bois (2009-2019) :**

